



Paris, le 27 mai 2005

**Direction
de l'Eau**

Sous-direction des milieux aquatiques et
de la gestion de l'eau
Bureau de la Protection des Ressources en
Eau et de l'Agriculture

Monsieur le Directeur de l'Eau

à

Affaire suivie par : Laurène PINEAU
Tél : 01.42.19.12.16 – Fax : 01.42.19.12.22
laurene.pineau@ecologie.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Préfets
coordonnateurs de bassin
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets

**Objet : Amélioration de la diffusion de l'information sur la gestion de la ressource en eau
Application à la préparation de l'étiage 2005**

En période de sécheresse ou en prévision d'étiage difficile, vous pouvez être amenés à prendre des mesures de limitation des usages de l'eau. La diffusion la plus large possible de ces mesures est un point primordial pour leur bonne et rapide application. Je souhaiterais donc que les arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau soient systématiquement disponibles sur le site Internet des préfetures dès leur signature.

Par ailleurs, la Direction de l'Eau met en ligne une carte rappelant les départements qui ont pris des arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau et des arrêtés cadre (<http://www.ecologie.gouv.fr>). La réactivité de cette carte dépend du délai d'envoi par vos services des arrêtés de limitation à l'adresse mél prévue à cet effet : secheresse-de@ecologie.gouv.fr. J'insiste donc sur la nécessité d'envoyer ces arrêtés à cette adresse dès leur signature. Un lien vers le site de chaque préfeture sera accessible sur le site du ministère.

Je constate que l'anticipation de l'étiage sur l'ensemble du territoire ne s'est pas faite par tout par arrêtés cadre. Je demande donc aux préfets concernés de se concerter afin de faire le nécessaire sur les bassins et sous-bassins interdépartementaux dont ils ont la

responsabilité. Cette exigence avait déjà été formulée dans la circulaire du 15 mars 2005 pour la préparation de l'étiage 2005.

Je vous remercie de bien vouloir me rendre régulièrement compte des mesures que vous prendrez pour mettre en œuvre les présentes instructions et me signaler toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer.

le directeur de l'eau

Pascal BERTEAUD